



Acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

PRAP-IBC

Rendre le salarié acteur de sa propre prévention et Identifier les risques de son activité. Observer et analyser les situations de travail dangereuses Participer à la maîtrise des risques

Participants :

Tous les salariés amenés à participer à la prévention au sein de son entreprise ou de son établissement

Pré Requis :

Aucun

Formateur :

Formateur qualifié Acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique , certifié par l'Institut National de Recherche et de Sécurité - INRS

Durée :

14 heures de face à face pédagogique

Programme :

Etre capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'efforts
- Les principes de sécurité et d'économie d'efforts à travers la manutention de charges inertes

Evaluation des stagiaires :

Une Carte de " Acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique " est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable.

Tarifs :

Nous contacter pour devis

ACTFIS

31 Allée des iris 71640 MELLECEY
contact@actfis.fr 06-21-51-47-54

Organisme de formation professionnelle 27710276371 Siret 83986537500019